

M. Wallace, (Norfolk,) propose, secondé par M. Staples, qu'il soit résolu :—

1°. Qu'à l'avenir les Canadiens doivent aspirer à atteindre leur plein développement comme peuple, mais que tout en se livrant à ces aspirations, ils sont également opposés à l'indépendance, ou à leur absorption par la république voisine, et désirent seulement jouir de leurs droits aussi pleinement que leurs co-sujets des Îles Britanniques.

2°. Qu'en échange de la jouissance des pleins droits de sujets, le peuple Canadien sera prêt à accepter sa part de responsabilités qui en découlent.

3°. Que de même que la vapeur et le télégraphe ont uni Londres et Ottawa aussi intimement que l'étaient Londres et Edinburg à l'époque de l'union entre l'Angleterre et l'Ecosse, il ne doit pas y avoir des difficultés insurmontables à obtenir un objet aussi désirable.

4°. Qu'une humble Adresse soit adressée à Sa Très-Gracieuse Majesté, la priant de recommander au Parlement impérial de prendre en considération une confédération de l'Empire, ou quelque autre plan qui donne aux Canadiens les pleins droits et privilèges de sujets anglais.

Et des débats s'en suivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (Napierville), secondée par l'Honorable M. Holton, Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes correspondances qui ont pu être échangées entre le gouvernement de la Puissance ou aucun de ses membres et les gouvernements des provinces d'Ontario et de Québec ou aucun des membres d'iceux au sujet de l'arbitrage qui a eu lieu pour la division entre la province d'Ontario et celle de Québec du surplus de la dette de la ci-devant Province du Canada au-delà des 62,500,000 piastres pris à la charge de la Puissance du Canada par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867) ainsi qu'au sujet de tout appel devant le Conseil Privé de la décision des arbitres.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Olivier, secondée par M. Mills,

Résolu Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution proposée, concernant le trafic sur les chemins de fer.

La chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Pelletier fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Pelletier fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir davantage à l'administration du trafic sur les chemins de fer, et d'établir des dispositions qui puissent assurer à toutes les pays traversés par des chemins de fer des facilités raisonnables, des prix proportionnés aux distances que le frêt a à parcourir, et la célérité dans la livraison des effets; et d'établir telles peines qui seront nécessaires pour contraindre à l'obéissance aux dispositions des actes relatifs aux chemins de fer.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

L'Honorable M. Campbell, du comité des subsides, fait rapport d'une résolution, la quelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent quatre vingt deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau du Secrétaire du Gouverneur Général, pour l'année expirant le 30 Juin 1874.